

ÉVÈNEMENTS MINEURS

- Lorsqu'un adulte de l'école est témoin du non respect d'une règle du code de vie, le manquement est inscrit au passeport de l'élève.
- Le passeport est envoyé à la maison, afin d'être signé par les parents.
- Dès le lendemain, le passeport est retourné au titulaire de l'élève.
- Lorsqu'un adulte de l'école est témoin du non-respect d'une règle du code de vie ou que ce fait lui est rapporté par un élève, le manquement est inscrit au passeport de l'élève. L'adulte témoin fait l'enquête, assure les interventions, l'éducatif ou au besoin administre les conséquences et en fait le suivi.



ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Violence verbale ou physique, opposition, impolitesse grave, mauvaise utilisation d'objets, intimidation, taxage, menaces, fugue, vol et vandalisme

Étapes	DÉMARCHE D'INTERVENTION
1 ^{re} – 2 ^e étape (1 ^{er} et 2 ^e événements) 	- Arrêt d'agir par l'adulte témoin et appel à la maison fait par ce dernier. - Prise en charge de l'élève par l'intervenant désigné par l'équipe école. - Rencontre entre la direction et l'intervenant afin de décider des conséquences.* - Envoi du passeport à la maison et lettre pour informer les parents. - Application d'une conséquence (possibilité d'une suspension interne ou externe**) et/ou geste de réparation. - Application du protocole d'intervention en intimidation et violence. - Mesure d'aide apportée selon le besoin.
3 ^e étape (3 ^e événement)	- Idem 1^{er} et 2^e événements. - Appel de la direction aux parents. - Possibilité de convocation des parents pour plan d'action avec les intervenants concernés (direction, titulaires, TES école , professionnels au dossier) - Plan d'action délimité dans le temps (temps d'essai). - Information aux parents - diffusion aux intervenants concernés.
4 ^e étape (4 ^e événement et +)	- Rencontre avec les parents pour établir un plan d'intervention. - Prise de décisions sur la solution à privilégier (Référence à des services externes de l'école). •Référence aux services du CSS, équipe élargie. - Ultimement, un élève pourrait même être expulsé par le Comité exécutif du CSS conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.

* Possibilité d'appliquer le protocole d'intervention en intimidation et violence.
** Si suspension externe, le retour avec les parents est exigé ainsi que la collaboration de l'élève.

code de vie version 11 juin 2025

Code de vie

Ce document doit être conservé à la maison durant toute la présente année scolaire.



Côté Couvent
162, rue Saint-Jean Est
East Angus, Québec
J0B1R0
Téléphone : 819-832-2477
Télécopieur : 819-832-2478
Parchemin-couvent@cshhc.gouv.qc.ca

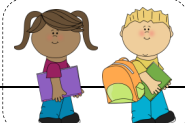
Côté Collège
96, rue Saint-Jacques
East Angus, Québec
J0B1R0
Téléphone : 819-832-2484
Télécopieur : 819-832-4282
Parchemin-college@cshhc.gouv.qc.ca



http://ecole.cshc.qc.ca/du_parchemin/du_parchemin.html

L'équipe-école adoptera le code de vie d'ici le début de l'année scolaire. De légères modifications pourraient y être proposées.

Révisé et adopté au C.É en juin 2025

Règles de vie			
Règles		Raisons	
1 –Respect de soi et des autres			
A-	Je respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes. J'utilise un langage correct pour m'exprimer et j'utilise Monsieur... ou Madame... pour les adultes.	▶ Chacun a le droit d'être respecté. ▶ J'apprends à exprimer mes émotions correctement. ▶ J'apprends à développer de bonnes relations avec les autres. ▶ Je favorise un climat agréable et sécuritaire pour tous.	
B-	Je me présente de façon appropriée à l'école (hygiène).	▶ Mon hygiène corporelle et ma tenue vestimentaire Influencent mes relations avec les autres. ▶ J'apprends à soigner mon image corporelle.	
C-	J'adapte ma tenue* selon le lieu, la saison et les activités.	▶ J'apprends à porter des vêtements décents et appropriés. ▶ Je porte des vêtements et des accessoires qui ne suggèrent pas la violence ni les propos à caractère sexuel.	
D	Je respecte les adultes de l'école en utilisant le vouvoiement à leur égard.	▶ J'apprends à utiliser le vouvoiement dans mes discussions avec les adultes de l'école.	
2- Respect de l'environnement			
A-	Je prends soin de mon école et du matériel mis à ma disposition.	▶ Chacun a le droit de vivre dans un milieu propre et agréable. ▶ J'apprends à reconnaître la valeur des choses. ▶ C'est agréable de travailler avec du matériel en bonne condition.	
3- Respect des procédures			
A-	Je respecte les consignes.	▶ J'apprends à vivre en groupe. ▶ Je mets en place des conditions favorables à ma réussite et à celle des autres. ▶ J'apprends à gérer mon temps, à être persévérant et à fournir des efforts. ▶ J'apprends à prendre des initiatives, à être autonome et responsable.	
B-	À l'intérieur de l'école, je circule en marchant et je parle à voix basse, tout en respectant l'horaire.*	▶ Chacun a droit à un milieu de vie apaisant et sécuritaire. ▶ Je me prépare à être disponible pour mes apprentissages en classe. ▶ J'apprends à être ponctuel.	
C-	J'apporte uniquement les objets permis.*	▶ Je favorise mon attention en classe. ▶ J'évite les pertes, les vols, les bris, les disputes et les risques de blessures. ▶ Je prends soin de ma santé (collations saines).	